

# Incohérences entre les six premiers pays importateurs

## 1 Espagne



- Principales importations dans le cadre du règlement INN : thon, calmars, merlu, crevettes.
- + de 90 % des importations arrivent par la mer (débarquements directs ou en porte-conteneurs)<sup>iii</sup>.
- Importations en provenance de (top 5) : Maroc, Chine, Chili, Afrique du Sud et Pérou (en 2012-2013)<sup>iii</sup>.
- Près de 4 % des certificats de capture liés aux importations sont originaires de pays qui ont reçu un carton (en 2012-2013)<sup>iv</sup>.
- L'Espagne est un des premiers importateurs européens de thon en conserve, essentiellement en provenance de l'Équateur<sup>v</sup>.

Importations (en tonnes) soumises au règlement INN <sup>i</sup>	<b>850 000</b>
Importations (en valeur) soumises au règlement INN <sup>i</sup>	<b>2,7 Mrd €</b>
Certificats de capture reçus pour des importations	<b>200 480</b>
Demandes de vérification adressées à des pays tiers	<b>1 788</b>
Lots refusés	<b>63</b>
Débarquements directs par des navires de pays tiers	<b>811</b>
Transbordements par des navires de pays tiers	<b>0</b>
Inspections portuaires (navires de pays tiers) <sup>*</sup>	<b>1 219</b>

Les chiffres concernent les importations en provenance de pays tiers pour la période 2010-2013.

## 2 Royaume-Uni



- Principales importations dans le cadre du règlement INN : thon, cabillaud, crevettes, lieu jaune.
- + de 90 % des importations arrivent par la mer (débarquements directs ou en porte-conteneurs)<sup>ii</sup>.
- Importations en provenance de (top 5) : Maldives, États-Unis, Indonésie, Chine et Sri Lanka (en 2012-2013)<sup>iii</sup>.
- 19 % des certificats de capture liés aux importations sont originaires de pays qui ont reçu un carton (en 2012-2013)<sup>iv</sup>.
- Le Royaume-Uni est un des premiers importateurs européens de thon en conserve, essentiellement en provenance de Maurice<sup>v</sup>.

Importations (en tonnes) soumises au règlement INN <sup>i</sup>	<b>385 000</b>
Importations (en valeur) soumises au règlement INN <sup>i</sup>	<b>&gt;1,5 Mrd €</b>
Certificats de capture reçus pour des importations	<b>91 695<sup>**</sup></b>
Demandes de vérification adressées à des pays tiers	<b>268</b>
Lots refusés	<b>38</b>
Débarquements directs par des navires de pays tiers	<b>943</b>
Transbordements par des navires de pays tiers	<b>18</b>
Inspections portuaires (navires de pays tiers) <sup>*</sup>	<b>370</b>

Les chiffres concernent les importations en provenance de pays tiers pour la période 2010-2013.

### NOTES

<sup>i</sup> Eurostat (moyenne annuelle depuis 2010). Importations soumises au règlement INN de l'UE, calculées en utilisant la méthodologie définie dans MRAAG (2014) : [http://ec.europa.eu/fisheries/documentation/studies/uu-regulation-application/doc/final-report\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/fisheries/documentation/studies/uu-regulation-application/doc/final-report_en.pdf)

<sup>ii</sup> Eurostat et rapports des États membres soumis au titre du règlement.

<sup>iii</sup> États du pavillon d'où proviennent les importations des produits de la pêche, sur la base du nombre de certificats de capture reçus (rapports des États membres). Exclut les États membres de l'EEE.

<sup>iv</sup> Inclut les pays qui ont reçu un carton (avertissement) de la part de la Commission, ou qui ont par la suite reçu un carton en raison de l'insuffisance de leurs mesures de lutte contre la pêche INN. Basé sur les informations relatives aux États du pavillon dans les rapports des États membres.

<sup>v</sup> [http://www.eumofa.eu/documents/2017/8/30530/Le+march%C3%A9+europ%C3%A9en+du+poisson\\_FR.pdf/97de7b82-fac3-47a5-bd92-2911f682f333](http://www.eumofa.eu/documents/2017/8/30530/Le+march%C3%A9+europ%C3%A9en+du+poisson_FR.pdf/97de7b82-fac3-47a5-bd92-2911f682f333)

<sup>vi</sup> Eurostat.

<sup>vii</sup> D'après les données Eurostat sur les importations de produits de la pêche et de l'aquaculture en 2012-2013. Notons qu'Eurostat fournit des données sur les importations en fonction de l'État exportateur et non de l'État du pavillon du navire de pêche. L'État exportateur peut être l'État du pavillon ou un autre pays tiers par lequel les produits ont transité (par exemple pour transformation).

<sup>viii</sup> L'Italie n'a pas fourni d'informations ventilées sur les États du pavillon pour 10 % des certificats de capture reçus en 2012-2013.

<sup>ix</sup> Il n'est pas précisé si le pays d'origine est bien l'État du pavillon dans chaque cas.

<sup>x</sup> Sur la base des informations relatives au pays d'origine présentes dans les déclarations douanières d'importation (informations fournies dans le rapport soumis par la France au titre du règlement pour la période 2012-2013).

## 3 Allemagne



- Principales importations dans le cadre du règlement INN : lieu jaune, thon, hareng, cabillaud.
- Près de 60 % des produits importés par l'Allemagne se présentent sous forme de filets ou d'autres produits transformés<sup>vi</sup>.
- + de 90 % des importations arrivent par la mer (en porte-conteneurs pour l'essentiel)<sup>ii</sup>.
- À ce jour, l'Allemagne n'a pas fourni d'informations sur l'origine (État du pavillon) de ses importations de produits de la pêche dans les rapports qu'elle a soumis au titre du règlement.
- Importations en provenance de (top 5) : Chine, États-Unis, Vietnam, Fédération de Russie et Thaïlande<sup>vii</sup>.
- Les importations de pays qui ont reçu un carton (en 2012-2013) incluent le thon transformé en provenance de Thaïlande, de Papouasie-Nouvelle-Guinée et des Philippines, les calmars et les poulpes en provenance de Thaïlande, et l'espadon en provenance du Sri Lanka<sup>vi</sup>.
- En 2012, l'Allemagne était le principal importateur de lieu jaune dans l'UE, avec 86 000 tonnes de filets surgelés en provenance de Chine<sup>v</sup>.

Importations (en tonnes) soumises au règlement INN <sup>i</sup>	<b>370 000</b>
Importations (en valeur) soumises au règlement INN <sup>i</sup>	<b>1,1 Mrd €</b>
Certificats de capture reçus pour des importations	<b>265 000<sup>**</sup></b>
Demandes de vérification adressées à des pays tiers	<b>125</b>
Lots refusés	<b>10<sup>***</sup></b>
Débarquements directs par des navires de pays tiers	<b>10</b>
Transbordements par des navires de pays tiers	<b>1</b>
Inspections portuaires (navires de pays tiers) <sup>*</sup>	<b>5</b>

Les chiffres concernent les importations en provenance de pays tiers pour la période 2010-2013.

## 4 Italie



- Principales importations dans le cadre du règlement : thon, calmars, merlu, poulpes.
- + de 90 % des importations arrivent par la mer (en porte-conteneurs pour l'essentiel)<sup>i</sup>.
- Importations en provenance de (top 5) : Thaïlande, Tunisie, Sénégal, États-Unis et Maroc (en 2012-2013)<sup>iii</sup>.
- Au moins<sup>viii</sup> 20 % des certificats de capture liés aux importations sont originaires de pays qui ont reçu un carton (en 2012-2013).

Importations (en tonnes) soumises au règlement INN <sup>i</sup>	<b>350 000</b>
Importations (en valeur) soumises au règlement INN <sup>i</sup>	<b>1,5 Mrd €</b>
Certificats de capture reçus pour des importations	<b>176 393</b>
Demandes de vérification adressées à des pays tiers	<b>3</b>
Lots refusés	<b>0</b>
Débarquements directs par des navires de pays tiers	<b>0</b>
Transbordements par des navires de pays tiers	<b>0</b>
Inspections portuaires (navires de pays tiers) <sup>*</sup>	<b>3</b>

Les chiffres concernent les importations en provenance de pays tiers pour la période 2010-2013.

## 5 Pays-Bas



- Principales importations dans le cadre du règlement INN : cabillaud, thon, maquereau, crevettes.
- Le poisson surgelé et les filets ou la chair de poisson représentent près de 60 % des importations<sup>vi</sup>.
- 75 % des importations arrivent par la mer (débarquements directs ou en porte-conteneurs) ; 22 % arrivent par la route<sup>ii</sup>.
- Importations en provenance de (top 5) : Sri Lanka, États-Unis, Thaïlande, Chine et Philippines (en 2012-2013)<sup>iii</sup>.
- 25 % des certificats de capture liés aux importations sont originaires de pays qui ont reçu un carton (en 2012-2013)<sup>iv</sup>.

Importations (en tonnes) soumises au règlement INN <sup>i</sup>	<b>340 000</b>
Importations (en valeur) soumises au règlement INN <sup>i</sup>	<b>1,2 Mrd €</b>
Certificats de capture reçus pour des importations	<b>35 304</b>
Demandes de vérification adressées à des pays tiers	<b>52</b>
Lots refusés	<b>50</b>
Débarquements directs par des navires de pays tiers	<b>373</b>
Transbordements par des navires de pays tiers	<b>2</b>
Inspections portuaires (navires de pays tiers) <sup>*</sup>	<b>42</b>

Les chiffres concernent les importations en provenance de pays tiers pour la période 2010-2013.

## 6 France



- Principales importations dans le cadre du règlement INN : thon, lieu jaune, sardine, crevettes.
- + de 80 % des importations arrivent par la mer (débarquements directs ou en porte-conteneurs) ; 6 % arrivent par la route<sup>i</sup>.
- La France n'a pas fourni les chiffres exacts des certificats de capture reçus dans les rapports qu'elle a soumis au titre du règlement, mais elle a fourni des estimations fondées sur les déclarations douanières d'importation.
- Sur la base de ces données, les cinq premiers pays d'où proviennent les importations étaient le Sénégal, les États-Unis, les Maldives, le Maroc et la Chine (en 2012-2013)<sup>ix</sup>.
- Environ 6 % des certificats de capture liés aux importations sont originaires de pays qui ont reçu un carton (en 2012-2013)<sup>x</sup>.

Importations (en tonnes) soumises au règlement INN <sup>i</sup>	<b>275 000</b>
Importations (en valeur) soumises au règlement INN <sup>i</sup>	<b>1 Mrd €</b>
Certificats de capture reçus pour des importations	<b>83 818<sup>**</sup></b>
Demandes de vérification adressées à des pays tiers	<b>191</b>
Lots refusés	<b>4</b>
Débarquements directs par des navires de pays tiers	<b>2 314</b>
Transbordements par des navires de pays tiers	<b>0</b>
Inspections portuaires (navires de pays tiers) <sup>*</sup>	<b>584</b>

Les chiffres concernent les importations en provenance de pays tiers pour la période 2010-2013.

# Sélection d'informations extraites des rapports biennaux soumis par les États membres dans le cadre du règlement INN de l'UE (2010-2013)

Pays	Nombre de certificats de capture reçus pour des importations	Demandes de vérification adressées à des pays tiers	Lots refusés	Nombre de débarquements directs par des navires de pays tiers	Nombre de transbordements par des navires de pays tiers	Nombre d'inspections portuaires (navires de pays tiers) <sup>*</sup>
Allemagne	265 000 <sup>**</sup>	125	10 <sup>***</sup>	10	1	5
Autriche	<i>1 040</i>	<i>17</i>	<i>1</i>	0	0	0
Belgique	8 682	7	2	0	0	0
Bulgarie	1 477	11	0	0	0	0
Chypre	3 960	55	0	1	2	9
Danemark	71 484	287	9	2 909	0	261
Espagne	200 480	1 788	63	811	0	1 219
Estonie	1 448	200	0	0	0	0
Finlande	9 310	65	7	0	0	0
France	<i>83 818<sup>**</sup></i>	191	<i>4</i>	2 314	0	584
Grèce	17 617	203	2	0	0	0
Hongrie	403	0	0	0	0	0
Irlande	<i>4 332</i>	<i>865</i>	5	265	3	265
Italie	176 393	3	0	0	0	3
Lettonie	<i>2 314</i>	7	1	0	0	0
Lituanie	6 310	10	7	<i>118</i>	<i>0</i>	10
Luxembourg	<i>6</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	0	0	0
Malte	2 008	0	0	24	4	79
Pays-Bas	35 304	52	50	373	2	42
Pologne	16 186	84	12	461	0	34
Portugal	23 066	135	5	43	3	27
République tchèque	3 367	44	2	0	0	0
Roumanie	1 470	0	0	0	0	0
Royaume-Uni	91 695 <sup>**</sup>	268	38	943	18	370
Slovaquie	452	1	0	0	0	0
Slovénie	5 708	67	4	0	0	0
Suède	103 374 <sup>**</sup>	1	0	575	0	14
<b>Total</b>	<b>1 136 704</b>	<b>4 486</b>	<b>222</b>	<b>8 847</b>	<b>33</b>	<b>2 922</b>

Le texte en italique rouge indique que les données sont incomplètes pour la période 2010-2013 (par ex. les rapports ont été reçus uniquement pour 2010-2011 ou 2012-2013, ou des informations n'ont pas été transmises pour la ou les périodes considérées ou pour une partie des périodes considérées).

<sup>\*</sup> Peuvent concerner des navires entrant dans les ports pour des raisons autres que le débarquement ou le transbordement.

<sup>\*\*</sup> Estimation

<sup>\*\*\*</sup> Jusqu'en février 2015 : <http://dipbt.bundestag.de/dip21/btd/18/040/1804034.pdf>